



# RÈGLEMENT 2020

## « Rando VAE & Cyclo »

"**La Pierre Jacques en Barétous**" nommée ainsi en l'hommage de Pierre Jacques TILLOUS, en souvenir de son engagement sportif et de son implication exemplaire, est un brevet sportif de masse.

### 1 – ORGANISATION

La 17<sup>ème</sup> édition de *La Pierre Jacques en Barétous* est organisée le **samedi 25 juillet 2020** à **ARAMITS** (Pyrénées-Atlantiques) par l'Association Sportive Barétous Cyclisme sous l'égide du Comité départemental UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques (64)

*La Pierre Jacques en Barétous* comprend également une épreuve randonnée cyclotouriste non-chronométrée et sans classement « Rando VAE et cyclo »

Distance : 67 km - Dénivelé de 1 600 m

### 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

*La « Rando VAE et Cyclo »* est une randonnée cyclotouriste ouverte à tout cycliste, homme ou femme, de nationalité française ou non, licencié ou non à une fédération française ou étrangère.

Les participants sont libres d'effectuer partiellement ou en totalité le parcours randonnée.

#### 2-1 : Conditions d'âge

Seules les personnes âgées d'au moins 17 ans au **31-12-2019** peuvent participer à la randonnée. Les personnes non majeures le **25 juillet 2020** devront fournir une autorisation parentale.

#### 2-2 : Garantie médicale :

Aucune garantie médicale (licence ou certificat médical) n'est exigée pour participer à la randonnée

## **2-3 : Matériel et règlement technique**

**2-3-1 :** Tous les participants à cette épreuve, doivent OBLIGATOIREMENT porter un casque coque rigide.

### **2-3-2 : Équipement des cycles :**

Les cycles utilisés par les participants sont mus par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

Les vélos à assistance électrique (VAE) sont admis. Ils doivent être avec cycle à pédalage assisté par un moteur auxiliaire électrique n'envoyant son énergie au moteur que pour amplifier le mouvement du pédalier, de manière proportionnelle à la force du cycliste. Il s'agit donc là d'une assistance discrète et limitée ne dénaturant pas la fonction première du vélo. La puissance délivrée est inférieure ou égale à 250 Watts. Ce dispositif est homologué pour que l'assistance électrique se neutralise à partir de 25 km/h (à plus ou moins 10 %), ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler. Une seule batterie est autorisée pour l'épreuve dont le contenu maximum en énergie est de 500 Watts heures. Seule la commande de « marche au pas » est autorisée. Toute autre commande (poignée d'accélération tournante, d'un bouton, gâchette, etc...) qui permettrait au moteur de fonctionner seul (donc sans pédalage), est interdite.

## **2-4 : Garanties d'assurances**

*La Pierre Jacques en Barétous* étant une manifestation sportive placée sous l'égide de l'UFOLEP et ouverte aux non licenciés UFOLEP (licenciés des autres fédérations ou non licenciés), il incombe à l'organisateur, conformément aux dispositions du Code du Sport, de souscrire pour la journée la totalité des risques inhérents à leur participation.

L'organisateur (ASB Cyclisme – siège social : Mairie 64570 ARAMITS) et tous les participants sont donc couverts par l'APAC (secteur des assurances de la Ligue de l'Enseignement) en responsabilité civile, c'est-à-dire s'ils créent des dommages matériels et corporels à un tiers. Les licenciés UFOLEP sont en outre couverts en individuelle accident et assistance rapatriement par leur licence ou les garanties complémentaires optionnelles APAC qu'ils ont souscrites. Il revient aux autres participants (non licenciés UFOLEP, participants étrangers...) de souscrire à titre personnel une garantie individuelle accident pour couvrir les dommages non pris en charge par la responsabilité civile (exemple important : "*je me blesse tout seul*"...).

**Attention:** les dommages subis par les vélos et les tenues cyclistes des participants, soit de leur fait, soit du fait d'autres engagés, ne sont pas couverts par cette assurance (dispositions non imposées par la loi).



## **2-5 : Respect de la charte ECO-CYCLO**

La « Pierre Jacques en Barétous » dispose du label « **ECO CYCLO** ». A ce titre tous les concurrents ou participants doivent obligatoirement respecter la charte « ECO CYCLO » :

1- La nature est belle et la route n'est pas une poubelle, en toutes circonstances, promenade, entraînement ou compétition, je conserve déchets et emballages en attendant le lieu prévu pour m'en débarrasser.

2- Je respecte les règles du code de la route, mon casque est mon compagnon de route le plus fidèle.

3- Le cyclisme est un sport merveilleux, excellent pour la santé, je ne gâcherai pas ma chance et ces instants de bonheur par la prise de médicaments néfastes et interdits.

### 3 – SÉCURITÉ

Chaque participant, devra se conformer au Code de la route. Il ne devra utiliser que la partie droite de la chaussée et se conformer aux arrêtés préfectoraux ou municipaux des communes traversées, respecter les consignes données par les organisateurs au départ et en cours de route. En cas d'infraction, chaque participant sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime.

#### 3-1 : Tarifs des engagements

Voir bulletin d'engagement.

Le montant de l'engagement comprend l'inscription à l'épreuve, le repas de midi, l'assurance individuelle responsabilité civile et la douche.

**L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.**

#### 3-2 : Repas accompagnateurs

Il est possible de réserver le repas de midi pour les accompagnateurs au prix de 12 €. Réservation avant le **11 juillet 2020**.

### 4 – INSCRIPTIONS :

Possibilité de s'inscrire par courrier, par internet SAS PYRENEES CHRONO ([www.pyreneeschrono.fr](http://www.pyreneeschrono.fr)) ou sur place, **salle des fêtes, place de la mairie à ARAMITS** le vendredi **24 juillet 2020** de 16H00 à 21H00. *Si nombre de 500 inscrits n'est pas atteint.* Inscription possible à la randonnée le jour de l'épreuve le **25 juillet 2020** entre **6H30 et 8H00**.

### 5 – DÉPARTS :

- 8h30 ARAMITS Place du Guirail, départ fictif. Tous les cyclotouristes regroupés à l'arrière du peloton chronométré.
- 8H45 ARETTE (devant magasin cycles Tillous) départ réel. Tous les cyclotouristes regroupés à l'arrière du peloton chronométré.

Interdiction de doubler le peloton avant le départ fictif à Aramits et le départ réel à Arette.

### 6 – ARRIVÉE :

Place de la Mairie à Aramits

## **7 – REPAS :**

- **Repas de midi à la Salle des Fêtes (à partir de 12H30) :** repas chaud copieux avec des produits du terroir basco-béarnais.

### **Autres prestations :**

Café et viennoiseries pour tous au départ (salle des Fêtes à ARAMITS)

**Reportage photographique :** réalisé par des photographes bénévoles de l'organisation.

## **8 – DROIT A L'IMAGE et INFORMATION ADRESSE PERSONNELLE INTERNET**

L'organisation se réserve le droit d'utiliser toute photographie ou vidéo prise au cours de la manifestation afin de promouvoir *La Pierre Jacques en Barétous* (presse, sites internet, supports promotionnels divers) ainsi que l'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription.

Par la communication de cet e-mail, le participant accepte que son utilisation soit exclusive à l'organisation de « La Pierre Jacques en Barétous ».

Toutefois, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (CNIL), chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Tout participant à *La Pierre Jacques en Barétous* souhaitant disposer de ce droit est prié de le confirmer par écrit (en indiquant son nom, son prénom, son adresse et si possible son n° de dossier) au responsable de l'organisation.

## **9 – ACCEPTATION DU RÉGLEMENT**

**L'inscription à *La Pierre Jacques en Barétous* vaut pour acceptation du règlement.** Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

## **10 – RENSEIGNEMENTS**

Informations et envoi des inscriptions (avec chèque d'engagement) par courrier à :

**Office du Tourisme du Haut Béarn – *La Pierre Jacques en Barétous*  
64570 ARETTE  
05.59.88.95.38**

**Site internet : [www.lapierrejacquesenbaretous.com](http://www.lapierrejacquesenbaretous.com)**

**E-mail : [lapierrejacquesenbaretous@gmail.com](mailto:lapierrejacquesenbaretous@gmail.com)**